INFORMATION SANITAIRE : PECHE A PIED RECREATIVE DES COQUILLAGES

Agence Régionale de Santé Bretagne

Département Santé Environnement

Commune : SAINT-COULOMB
Lieu : Rothéneuf - Le Lupin
Coquillage suivi : Coques (*Cerastoderma edule*)

Site Interdit Site Interdit Site Interdit Site Interdit Site Interdit Site Interdit Site Interdit Site Interdit Site Interdit Site Interdit

SITE INTERDIT
Pour la pêche à pied récréative des coquillages

SITE INTERDIT PAR ARRETE MUNICIPAL

Localisation / Environnement

Ce point est localisé en partie Est du Havre de Rothéneuf. Il est traversé par le trop-plein de l'étang de Sainte-Suzanne, qui recueille au passage le rejet de la station d'épuration de Saint-Coulomb. La pêche et la consommation de coquillages provenant de cette zone sont interdites par l'arrêté municipal du 13 avril 1999.

Evolution des résultats d'analyses bactériologiques

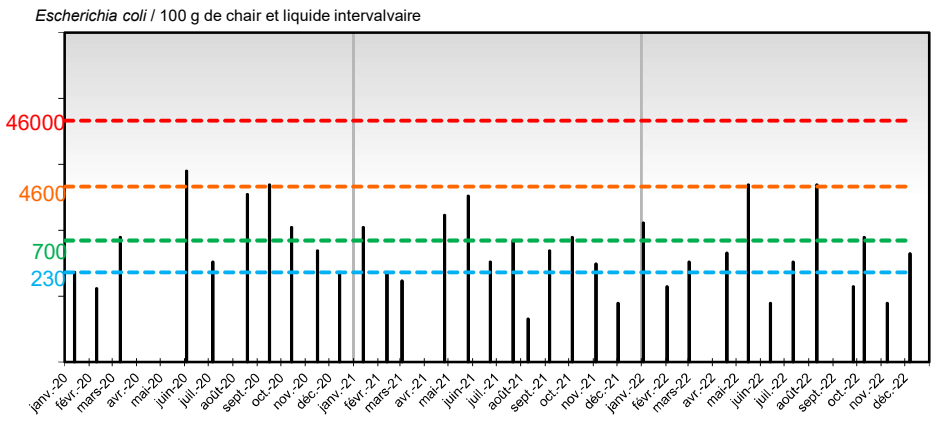

Tableau de répartition des résultats

Paramètre	*Escherichia coli* / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
Classes	≤ 230	230 et ≤ 700	700 et ≤ 4600	4600 et ≤ 46000	> 46000
Qualité	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MAUVAISE	TRES MAUVAISE
Résultats	11	10	9	4	0
Fréquences	32,4%	29,4%	26,5%	11,8%	0,0%

Conclusion

Ce gisement présente épisodiquement d'importantes contaminations. Toute consommation serait à l'origine de risques élevés pour la santé, la cuisson ne pourrait réduire suffisamment les risques sanitaires. **La pêche à pied est interdite par arrêté municipal du 13 avril 1999.**

Pêche à pied responsable